






Exercer son rôle d'adjoint ou de conseiller municipal

« **Sécuriser son mandat, maîtriser ses prérogatives et agir avec éthique** »

Être adjoint ou conseiller municipal implique des droits **spécifiques**, des missions **claires** et des responsabilités **importantes**. Cette formation vous aide à mieux comprendre votre rôle, à sécuriser vos pratiques et à exercer vos fonctions dans le respect des règles juridiques et déontologiques.

Repères Clés

-  **Public** : Adjoint, conseillers municipaux (majorité et opposition) et futurs élus.
-  **Prérequis** : Aucun.
-  **Durée** : 06 heures
-  **Lieu** : En ligne et en présentiel
-  **Effectif** : 5 à 15 participants

Objectif Pédagogique

- Identifier vos compétences et le périmètre de vos prérogatives d'élu.
- Maîtriser vos droits fondamentaux (information, expression, proposition).
- Prévenir les risques déontologiques (conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêts).
- Appréhender les contrôles administratifs et juridictionnels pour sécuriser vos actes.

Programme de la formation

Module 1 — Compétences & Délégations

- Le cadre de l'action : Attribution et retrait des délégations.
- Le rôle de l'élu : Responsabilités spécifiques des adjoints face aux conseillers municipaux.

Module 2 — Les Droits de l'Élu Municipal

- Droit à l'information : Accès aux dossiers, documents et données de la collectivité.
- Droit d'expression : Règlement intérieur, tribunes et débats en conseil.
- Le parcours de l'élu : De l'installation à la démission volontaire.

Module 3 — Déontologie & Éthique Publique

- La charte de l'élu local : Obligations et bonnes pratiques.
- Prévention des risques : Identifier l'élu "intéressé" et maîtriser les règles de déport.
- Sanctions : Comprendre les enjeux en cas de manquement.

Module 4 — Contrôles & Responsabilités

- Responsabilité de l'élu : Volet administratif et volet pénal.

- Responsabilité de la collectivité : La protection fonctionnelle et l'assurance de l'élu.

Méthodes et Évaluations

- **Analyse de terrain** : Étude de textes et de jurisprudences récentes appliquées à des cas concrets.
- **Interactivité** : Échanges constants et partages d'expériences entre pairs.
- **Évaluation** : Quiz de validation, entretien collectif et questionnaire de satisfaction.
- **Livrable** : Attestation de formation AELO.

Financement de votre formation

Contactez **Lydia RABEHI** pour un devis sur mesure :  **04 30 44 83 04** |  lydia.rabehi@aelo.info

- **Financement via le DIF élus** : Chaque élu dispose d'un Droit **Individuel à la Formation (DIF)**, financé par la Caisse des Dépôts et accessible aux élus indemnisés ou non. Il permet de suivre des formations liées au mandat ou à la réinsertion professionnelle (jusqu'à 6 mois après la fin du mandat).
- **Financement par la collectivité** : Les formations des élus sont une dépense obligatoire pour la collectivité, comprenant les frais d'enseignement, de transport, d'hébergement et de restauration.
- **Personnel financier** : Règlement direct possible.

Accessibilité et Inclusion

Chez AELO, nous nous engageons à offrir un environnement d'apprentissage inclusif et adapté à chaque situation.

Votre interlocutrice dédiée

Pour toute question ou besoin spécifique, notre référente handicap est à votre écoute pour co-construire votre parcours de formation :

- **Céline BONVALOT**
-  06 20 78 39 50
-  celine.bonvalot@aelo.info